

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE DU JEUDI 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 8h30, en session ordinaire, à la Salle Alexandrie, Espace Lawrence Durrell, à SOMMIERES, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 18 juin 2026
Nombre de délégués titulaires : 13
Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 9
Procurations : 0
Votants : 9

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Saussines : Jade BERTHELOT, Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.
Sommières : Jean-Pierre BONDOR, Serge COURSIER, Robert DAUMAS, Guy ROUSSEL.
Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

- **MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Jean REVERSAT, Loïc FATACCIOLI (suppléant).
Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).
Sommières : Stéphane PORRET (suppléant).
Villevieille : Cyril JEAN, Thierry SEGUIER (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2026-06.04) DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT A AMORCE

Créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de gestion durable de l'eau, de transition énergétique et de gestion territoriale des déchets.

Il s'agit d'une association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe plus de 1 000 adhérents constitués par des communes, intercommunalités, syndicats mixtes, régies, SEM, départements, régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion de l'eau, des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le syndicat intercommunal adhère à l'association AMORCE depuis 2024, au titre de la compétence eau et assainissement.

Mme La Présidente propose au Comité Syndical de maintenir son adhésion à l'association AMORCE au titre de la compétence eau et assainissement et précise qu'il conviendra de désigner un membre titulaire, pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi qu'un membre suppléant.

Madame la Présidente lance un appel à candidatures.

Madame MARTIN-GUIGNERY propose sa candidature pour le poste de membre titulaire.

Madame MIQUEL propose sa candidature pour le poste de membre suppléante.

Mise au vote :

Votants : 9

Votes pour : 9

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- maintenir son adhésion à l'association AMORCE au titre de l'Eau et de l'Assainissement ;
- désigner Christel MARTIN-GUIGNERY pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Pauline MIQUEL en tant que suppléante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente

Christel MARTIN-GUIGNERY

**CHRISTEL
MARTIN
GUIGNERY**  Signature
numérique de
CHRISTEL MARTIN
GUIGNERY
Date : 2026.06.29
12:12:04 +02'00'